

CCVHC  
c/o Denis Duroc  
4, allée des Charmilles  
25600 VIEUX CHARMONT  
☎ +33(0)3 81 94 35 14  
☎ +33(0)6 37 22 64 12  
🌐 [www.ccvhc.org](http://www.ccvhc.org)  
✉ [ccvhc@ccvhc.org](mailto:ccvhc@ccvhc.org)  
Siret : 750 810 715

**Comité Course**  
**Véhicules Historiques de Compétition**



# Auto Moto Légende St Hippolyte - Montécheroux

## Règlement particulier

Le présent règlement est à lire et à appliquer attentivement. Il en va de l'avenir de cette manifestation et de l'ensemble des manifestations comportant des véhicules terrestres à moteur.

### Article 1 : Généralités

#### 1.1 Organisation

CCVHC, *Comité Course Véhicules Historiques de Compétition*, est organisateur administratif et technique de

#### **Auto Moto Légende St Hippolyte – Montécheroux Dimanche 2 juillet 2017**

Il s'agit d'une démonstration historique sur route fermée, sans notion de temps.

La manifestation a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture du département du Doubs, Besançon.

#### 1.2 Secrétariat

CCVHC, 4 Allée des Charmilles, 25600 VIEUX CHARMONT

Téléphone : 03 81 94 35 14

GSM : 06 37 22 64 12

Fax : 09 59 46 15 02

Site internet : [www.ccvhc.org](http://www.ccvhc.org)

Courriel : [ccvhc@ccvhc.org](mailto:ccvhc@ccvhc.org)

#### 1.3 Responsables de la manifestation

Organisateur technique	:	Denis DUROC	adresse du secrétariat
Accueil motos :		Fabienne JENNY	
Accueil autos :		Odete FERREIRA	
Directeur de course :		Joël JUGNIOT	
Sécurité départ :		Stéphane CHAGNOT	
Sécurité arrivée :		Christopher MOGUE	
Ouverture motos :		Melvin LEPRETRE	
Ouverture autos :		Cyril FRANCAIS	
Fermeture autos :		Patrick MONTAVON	

#### 1.4 Description de la manifestation

La manifestation est ouverte aux véhicules autorisés à participer tels que décrits dans l'article 3 du présent règlement.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route fermée.

Pour les autos, un seul passager à bord (et non un copilote) strictement passif (pas de chronométrage, pas de note) sera accepté s'il a reçu l'autorisation du Directeur de la manifestation. Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules en démonstration.

Le tracé emprunte la D121 entre St Hippolyte sur le Doubs et Montécheroux.

Le départ est situé 5 Rue sous la Roche à St Hippolyte.

L'arrivée est située 300 m avant le stade de Montécheroux, soit une longueur est de 5100 m.

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

## Article 2 : Programme

- Ouverture des inscriptions : 15 mars 2017
- Clôture des inscriptions : 19 juin 2017
- Vérifications administratives et techniques  
Place du Clos Pascal à St Hippolyte 1<sup>er</sup> juillet de 14h00 à 19h00
- Briefing obligatoire des participants 2 juillet à 7h30
- Phase de reconnaissance 2 juillet de 8h00 à 10h00
- Phase de démonstration 2 juillet de 10h00 à 18h30
- Remise des prix 2 juillet à partir de 19h00

## Article 3 : Véhicules autorisés à participer – Conformité – Equipement

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux catégories suivantes :

- tout véhicule de plus de 27 ans au 31 décembre de l'année en cours ( $\leq 1990$ )
- voitures anciennes de compétition de plus de 27 ans
- motos anciennes, side-cars ou de compétition de plus de 27 ans
- L'organisateur se réserve le droit de choisir les véhicules admis au départ en fonction du plateau et de sa diversité, sans avoir à justifier ce choix.

Les véhicules de type Custom, Quad, Karting, Kart-cross et autres dérivés sont strictement interdits dans les montées historiques en démonstration.

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 150 (# 100 autos et 50 motos).

Les organisateurs fixent le nombre de participants, se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

Equipements additionnels : voir article 6 du présent règlement.

### 3.1 : Vérifications administratives

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs:

- Son permis de conduire
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

### 3.2 : Vérifications techniques

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état
- (Les pneus « slicks » étant réservés strictement aux véhicules de compétition)
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la Route.
- Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse pour les véhicules en étant pourvus à l'origine.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour tous les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 1er Septembre 1967 pour les ceintures).
- Un extincteur à poudre (minimum 1 kg, date de péremption valable) correctement fixé et facilement accessible, sera obligatoire.
- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la Législation.
- Le casque obligatoire (aux normes).

### 3.3 : Examen général du véhicule

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

### Article 4 : Déroulement de la manifestation

#### **Autos :**

Un passager à bord (et non un copilote) strictement passif (pas de chronométrage, pas de note) sera accepté s'il a reçu l'autorisation du Directeur de la manifestation, équipé selon l'article 6.

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules en démonstration.

L'intervalle des départs ne pourra pas être inférieur à 30 secondes (1 ' étant recommandé).

#### **Motos :**

Passager autorisé pour les side-cars uniquement.

A chaque phase l'ordre de départ sera : motos et side-cars puis autos.

La journée comportera trois phases :

#### 4.1 : Phase de reconnaissance du parcours

Cette phase s'étendra de 8H00 à 10H00 dimanche 2 juillet.

Chaque participant, pourra effectuer 1 montée de reconnaissance.

Cette phase de reconnaissance a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec le tracé de la route pour des raisons de sécurité.

#### 4.2 : Phase de démonstration

Cette phase s'étendra de 10H00 à 18H30 dimanche 2 juillet.

Les engagés effectueront 3 montées en fonction des aléas de la manifestation.

#### 4.3 : Remise des prix

Voir article 11.

### Article 5 : Pénalisations

#### 5.1 : Départ refusé

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non-paiement de l'engagement.
- Retard de présentation supérieur à 15 minutes au départ de la montée historique ou à chaque phase de démonstration.
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

#### 5.2 : Exclusion

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve
- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive.
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants,
- Falsification des documents de contrôle, etc...
- Non-respect de la signalisation, des demandes du directeur d'épreuve ou des signaux présentés par les commissaires de piste.

### Article 6 : Equipements

#### **Autos :**

- Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire.
- Tout chronométrage est interdit à bord des véhicules.
- Les participants devront obligatoirement être sanglés et casqués.
- Extincteur et batterie fixés, harnais ou ceintures de sécurité (cf. article 3/2) obligatoires.

#### **Motos :**

- Equipement obligatoire : casque et gants adaptés, combinaison cuir.

## Article 7 : Assurances

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une «assurance piste».

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

## Article 8 : Publicité sur les véhicules

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux, politique ou religieux.
- ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur,
- n'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur,
- n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

## Article 9 : Application du règlement et règles de bonne conduite

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

**AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE**  
en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

## Article 10 : Circulation - Assistance

Durant toute la manifestation, y compris sur le parcours d'accès à celle-ci, il est demandé le respect strict du code de la route, et un comportement exemplaire envers les riverains.

Les parcs concurrents devront être tenus d'une façon exemplaire : piquetage interdit, fuites de liquides contenues avec bâches étanches ou récipients adaptés, circulation interne au ralenti.

Une assistance est assurée durant toute la manifestation.

Seule l'assistance de l'organisation sera admise sur la zone de démonstration pendant toute la durée de la manifestation.

Toute intervention mécanique, sortant du cadre de l'assistance, sera à la charge du participant.

En cas de panne sur le parcours, le participant se signalera de manière claire et précise aux autres participants au moyen de son triangle de signalisation et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger pour les autres participants.

Les commissaires de piste indiqueront en outre de manière claire, par l'usage de drapeaux la présence d'un danger sur le parcours :

- drapeau jaune fixe : Danger – Ralentir – Soyer attentif
- drapeau jaune agité : Danger immédiat – Soyer prêt à stopper
- drapeau jaune à bandes rouges verticales : Route glissante – changement d'adhérence en aval du drapeau
- drapeau rouge agité : Arrêt immédiat sur place
- drapeau vert : Route libre
- drapeau national : Départ
- drapeau à damier noir & blanc : Arrivée

### Article 11 : Remise des prix

La remise des prix se déroulera à partir de 19h00 au Clos Pascal à St Hippolyte.  
Tous les participants présents recevront un trophée.

### Article 12 : Engagement

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

**CCVHC**  
**4 Allée des Charmilles**  
**25600 VIEUX CHARMONT**

Montant des droits d'engagement

**Auto : 120 €**

**Moto ou side-car : 100 €**

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de CCVHC.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Les droits d'engagement comprennent :

- Stickers de l'épreuve
- Deux jeux de numéros. Numéro spécifique pour les motos.
- Les trophées et souvenirs.
- Café d'accueil servi sur le parc d'arrivée après la première montée
- Repas de l'engagé. Les repas de midi sont pris en commun au parc d'arrivée
- Possibilité de réserver des repas supplémentaires à l'engagement



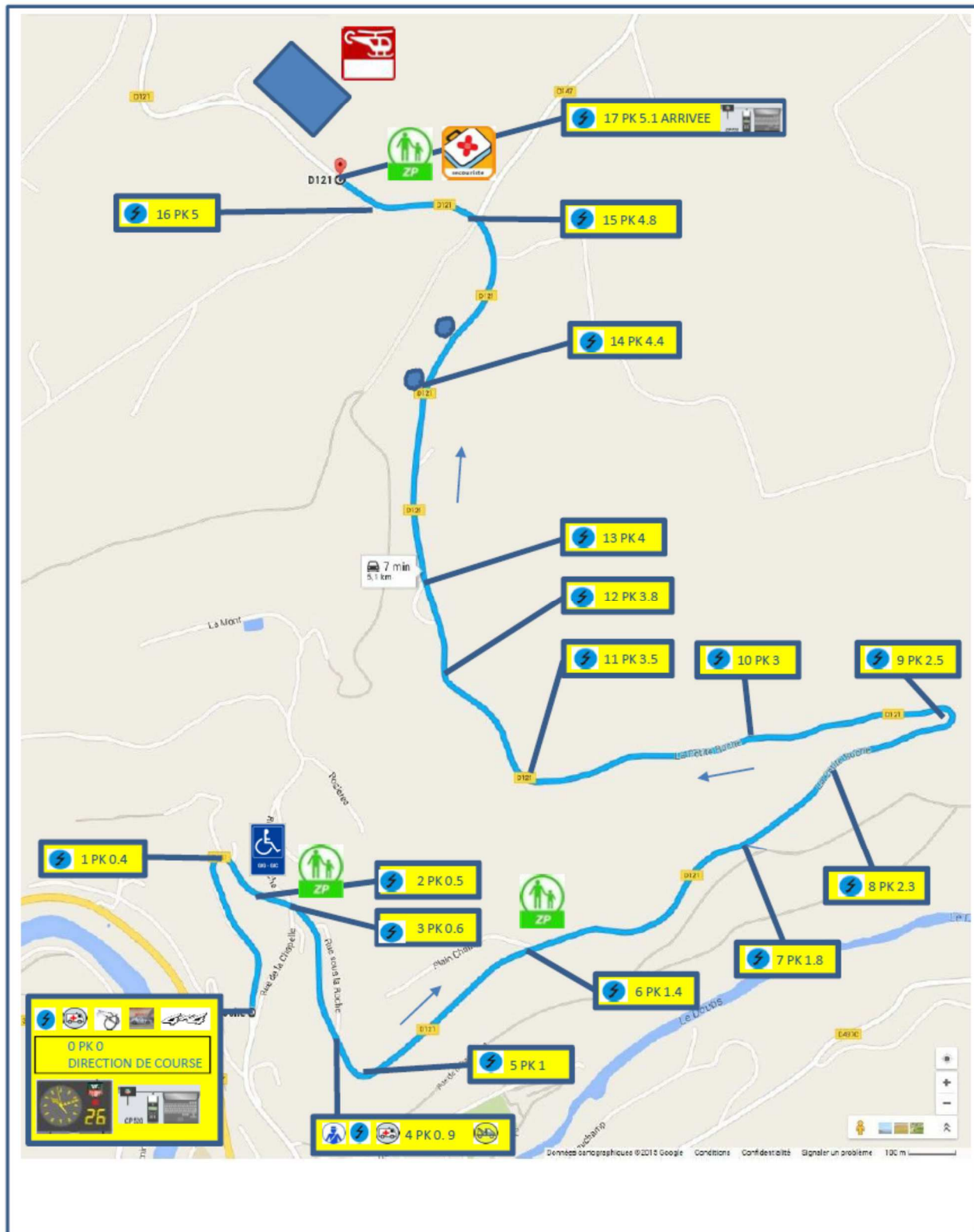
Annexe 1 : Plan de situation de la Côte





COTE ST HIPPOLYTE - MONTECHEROUX

DOSSIER DE SECURITE – ENSEMBLE DES POSTES RADIO, DES ZONES PUBLIC ET DU DISPOSITIF DE SECURITE



Côte St Hippolyte – Montécheroux

Dossier sécurité

8 Ensemble des postes radio